**Vœu relatif au dispositif Paris Jeunes Vacances**

**Sur proposition de Charlotte Laurent et des élus du groupe**

**Communiste-front de gauche**

Considérant que la Ville de Paris offre aux jeunes parisiens âgés de 16 à 30 ans la possibilité de se voir attribuer des chéquiers-vacances d’une valeur de 100 ou 200 € (sur critères sociaux) ;

Considérant que ce dispositif permet aux jeunes de bénéficier d’une aide financière à un projet de départ en vacances autonome (sans encadrement parental, professionnel ou bénévole) en présentant un dossier détaillant le projet ainsi que son budget en dépenses et en recettes ;

Considérant que le 20ème arrondissement bénéficie de 10% de l’ensemble des chéquiers distribués à l’échelle de Paris (1500 en tout) ;

Considérant qu’en 2018 dans le 20ème arrondissement, 109 jeunes ont bénéficié du dispositif (sur près de 200 demandes) pour une somme totale de 15 000 €, l’enveloppe ayant été ainsi totalement consommée ;

Considérant que pour faire bénéficier le plus grand nombre de jeunes, le dernier jury d’attribution a décidé de n’attribuer que des chéquiers de 100 € malgré le règlement permettant aux jeunes les plus précaires de bénéficier de chéquiers de 200 € ;

Considérant que cette décision a permis de faire bénéficier 44 jeunes du dispositif au lieu de 22 en ne sélectionnant que des dossiers de jeunes qui n’avaient jamais bénéficié du dispositif et qui étaient dans les critères sociaux (AAH, CMU, RSA, CUI, CIVS, boursiers, garantie jeune, service civique) ;

Considérant que malgré cette décision, 80 demandes n’ont pas pu être retenues cette année car l’ensemble des chéquiers avaient été distribués dès ce dernier jury au mois de juin, ne permettant pas ainsi de nouvelles attributions pour les congés scolaires de la toussaint et de noël ;

Considérant que même si le 20ème pourrait bénéficier d’une péréquation en fin d’année, en fonction de la consommation des autres arrondissements, l’enveloppe supplémentaire ne permettra pas de pourvoir l’ensemble des demandes ;

Considérant que ces chéquiers représentent souvent une part non négligeable du budget des projets de départ en vacances des jeunes et que sans ce chéquier, de nombreux jeunes ne peuvent pas réaliser leur projet de vacances ;

Considérant que la plupart des dossiers présentés font état du fait que de nombreux jeunes ne partent jamais ou très rarement en vacances et que ces mêmes jeunes, faute de moyens, ne participent qu’à très peu voire aucune activités extrascolaires ;

Considérant que partir en vacances, même sur une très courte période, permet à ces jeunes de décompresser, de découvrir de nouveaux horizons, de se cultiver et de sortir du quartier dans lequel ils passent le plus clair de leur temps ;

**Le Conseil Municipal du 20ème arrondissement demande à la Ville de Paris que :**

* L’enveloppe attribuée à ce dispositif soit augmentée permettant ainsi de répondre à la demande.
* Que soient pris en compte dans les critères d’attribution :
1. La part d’aides majorées sur critères sociaux attribuées en n-1 par arrondissement,
2. La part de l’enveloppe non utilisée en n-1 par arrondissement.